

**EXPOSITION LA NORMANDIE PITTORESQUE ET MONUMENTALE
ROUEN, MUSEE DES BEAUX-ARTS, 16 MAI – 16 AOÛT 2009
CONVENTION DE COMMISSARIAT GENERAL**

Entre les soussignés :

La Ville de Rouen, représentée par Madame Laurence TISON, Adjointe au Maire chargée de la Culture et du Spectacle Vivant, agissant en vertu de la délibération du Maire en date du 2 juillet 2008,
D'une part et :

Mademoiselle Véronique Lucie GOJJARD, Docteur en histoire de l'art, chargée de cours à l'Université de Lille,
domiciliée 4/22 rue Chateaubriand - 59 130 Lambersart
D'autre part,

Article 1 : objet de la convention

La convention a pour objet la fourniture d'une prestation de commissariat général et scientifique pour la réalisation de l'exposition *Normandie pittoresque et monumentale* (titre provisoire), réalisée conjointement par les musées des Beaux-Arts de Caen, du Havre et de Rouen et présentée simultanément dans les trois lieux.

Article 2 : contenu de la prestation

La prestation confiée à Mademoiselle Véronique Lucie GOJJARD comprend les éléments suivants :

Pour la partie commissariat général financée par les trois musées :

- prise en charge du fonctionnement du commissariat de l'exposition réunissant les trois musées organisateurs (ordres du jour, compte rendu, circulation des informations, archivage numérique de la documentation et correspondance)
- collaboration à la définition du contenu scientifique des expositions,
- textes de présentation des expositions,
- rédaction d'un texte de 90 000 signes du catalogue des expositions,
- direction de publication du catalogue de l'exposition incluant le choix concerté et les contacts auteurs, la relecture des textes, le chemin de fer et plus généralement le suivi éditorial du catalogue, en collaboration avec le musée de Rouen chargé de la coordination et de la réalisation, jusqu'à son édition.

Pour le commissariat scientifique de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Rouen :

- aide à la préparation scientifique de l'exposition comprenant la recherche et la sélection des œuvres destinées à être exposées ainsi que les relations avec les prêteurs d'œuvres, en collaboration avec Diederik BAKHUYS, commissaire de l'exposition présentée au musée des Beaux-Arts de Rouen,

Article 3 : prise d'effet du contrat

Le présent contrat prend effet à sa date de signature et prend fin à l'issue de l'exposition, soit le 16 août 2009.

Article 4 : coût de la prestation

Pour la Ville de Rouen, la prestation ci-dessus désignée est effectuée moyennant une rémunération forfaitaire de 5 189 € T.T.C. Cette rémunération comprend une partie correspondant aux droits d'auteur pour la rédaction de textes du catalogue à hauteur de 2 189 € T.T.C. (dont 189 € pour la cotisation l'AGESSA, versés par la Ville), et une partie correspondant au commissariat d'exposition à hauteur de 3 000 € T.T.C.

Les prix sont fermes, non révisables et comprennent toutes charges fiscales, parafiscales (sauf contribution diffuseur AGESSA 1%) ou autres frappant la prestation ainsi que les frais de déplacement de la titulaire.

En cas d'annulation de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Rouen entre le 30 juin et le 30 septembre 2008, la Ville versera à Mademoiselle Lucie Goujjard la somme de 1 666 € T.T.C. correspondant à la préparation du contenu scientifique de l'exposition.

En cas d'annulation de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Rouen entre le 1er octobre 2008 et le 15 avril 2009 ou de non publication des textes intervenant après le rendu de l'article de 90.000 signes précité, la Ville versera à Mademoiselle Lucie Goujjard, la somme de 3 333 € T.T.C.

En cas d'annulation de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Rouen après le 15 avril 2009, la Ville versera à Mademoiselle Lucie Goujard l'intégralité du montant du contrat, soit 5 000 € T.T.C. dans le cas où elle aurait assuré l'ensemble du contenu de sa prestation de commissariat scientifique de l'exposition.

Article 5 : cession de droits et exploitation

La Ville de Rouen jouira du droit d'exploiter et de diffuser les travaux de rédaction nommés à l'article 2 dans le cadre des expositions intitulées *La Normandie pittoresque et monumentale* qui se dérouleront du 16 mai au 16 août 2009.

L'exploitation des droits cédés à la Ville de Rouen respectera le droit moral et intellectuel de l'auteur.

Sur chaque exemplaire du catalogue d'exposition, la Ville fera mentionner le nom de Mademoiselle Lucie Goujard comme directrice de publication et auteur.

Mademoiselle Lucie Goujard recevra de la Ville à titre gratuit, pour son propre usage, cinq exemplaires du catalogue d'exposition *La Normandie pittoresque et monumentale* nommé à l'article 2. Les éventuelles éditions ultérieures, sous quelque forme qu'elles soient sont soumises à l'approbation expresse de Mademoiselle Lucie Goujard.

Article 6 : mode de règlement

Le règlement se fera par mandatement administratif et par virement sur le compte de Mademoiselle Véronique Lucie GOUJARD

Crédit Mutuel Nord Europe - Agence de La Madeleine (59110) - rue du Général de Gaulle
banque 15629 guichet 02719 compte 00020461640 clé RIB 29

Comptable assignataire : Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Article 7 : acomptes, paiements partiels, définitifs et solde

Le règlement du prix interviendra en deux versements sur présentation d'une facture, selon les modalités suivantes :

- versement de 3 000 € T.T.C. en septembre 2008,
- versement de 2 000 € T.T.C. de droits d'auteur en avril 2009.

Article 8 : résiliation

En cas de non-respect de l'une des obligations du cocontractant, le contrat pourra être résilié de plein droit par la Ville de Rouen à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation par l'administration n'ouvre pas droit à indemnisation.

Article 9 : règlement des litiges

Les litiges issus de l'exécution du présent contrat qui n'auront pas pu être réglés à l'amiable seront de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le

Pour le Maire et par délégation

Lucie GOUJARD

Laurence TISON
Adjointe au Maire
Chargée de la Culture et du Spectacle vivant